



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU BUREAU SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le
ID : 033-253306617-20241112-2024_03BS-DE



Séance du 12 novembre 2024 à 14 heures
SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/11/2024

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	P	Monsieur Philippe BLAIN	P
Monsieur Michel VACHER	P	Madame Laurence PÉROU	P
Monsieur Alain RENARD	P	Monsieur Alain VALLADE	P
Madame Gabi HÖPER	P		
Madame Chantal GANTCH	P		
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	P		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	P		
Monsieur David RESENDE			
Monsieur Jean-Claude ABAHADÈS	P		
Monsieur Antoine GARANTO			
Monsieur Louis CAVALEIRO	P		

P = Présentiel

Ex = Excusé

V = Visioconférence

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Sur les 14 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 12 novembre 2024, 12 d'entre eux étaient présents.

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2024-

Objet : Créances irrécouvrables - admission en non-valeur et créances éteintes

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membre présents	12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Comptable public a adressé au SMICVAL une liste de titres pour lesquels il sollicite l'admission en non-valeur après avoir mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer ces créances, et ce afin d'apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes.

Considérant que la liste n°7040930131 présente 36 221,93€ de créances nécessitant une admission en non-valeur, les poursuites ayant été infructueuses. Les 36 créances concernées correspondent à 16 entités (professionnels et particuliers) pour des titres émis de 2014 à 2023.

Il s'agit notamment :

- Pour 18 237,05€ à la société SANICA (titres relatifs aux exercices 2014, 2015 et 2016)
- Pour 12 606,17 à la société GRC Global River Cruise (2 titres relatifs à l'exercice 2014)
- Pour 1 925, 28€ à la société Cooking Production SA (8 titres émis entre 2021 et 2023)
- Pour 1 186,38€ à la société le Bœuf Kiri (2 titres émis en 2020)
- Pour 1 009,72€ à la société Piscines de Bacchus (5 titres émis entre 2021 et 2023)

(Total détaillé = 34 964,6€ ; le reste correspondant à des titres de faibles valeur).

Considérant que le Comptable Public a transmis tout au long de l'année la liste des sociétés ayant cessé leur activité au motif d'une clôture pour insuffisance d'actif (faisant suite à un placement en liquidation judiciaire) et des particuliers faisant l'objet d'un dossier de surendettement par la Banque de France.

Ces créances, d'un montant total de 33 212,53€, ne pourront être recouvrées et elles doivent donc être admises en créances éteintes.

Considérant qu'elles correspondent pour 32 512,53€ à des sociétés placées en liquidation judiciaire et pour 700€ à un particulier en surendettement suite à la décision de la commission de surendettement de la Banque de France.

Il est donc demandé au Bureau de se prononcer favorablement :

- sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant global de 36 221,93€.
- sur l'admission en créances éteintes de créances pour un montant total de 33 212,53€.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des membres :

Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

De se prononcer favorablement :

- sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant global de 36 221,93€.
- sur l'admission en créances éteintes de créances pour un montant total de 33 212,53€.

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20241112-2024_03BS-DE



Article 2 :

Le Président et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

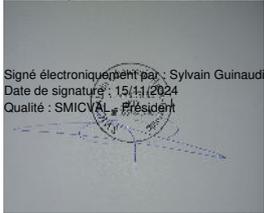
Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 12 novembre 2024

Publié le : 18.11.2024

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20241112-2024_03BS-DE



- Liste détaillée des créances à admettre en non-valeur

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **81200 - SYNDMC DECHETS SMICVAL**

N° de la liste : 7040930131

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A COUTRAS, le 28 octobre 2024
CORINNE TREBOUTTE

RESPONSABLE SGC

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	36 221,93 €	
6542	0,00 €	
Total	36 221,93 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le



ID : 033-253306617-20241112-2024_03BS-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
2017	T-4299-1		BOURNAUD VIDAL Jerome	RAR inférieur seuil poursuite	82-COMPOST	6541	15,00		
			Total pour BOURNAUD VIDAL Jerome				15,00		
2017	T-1406-1		BUCHET Glwadys	RAR inférieur seuil poursuite	300-produits divers	6541	8,00		
			Total pour BUCHET Glwadys				8,00		
2023	T-2758-1		CHATEAU LAFLEUR SC	RAR inférieur seuil poursuite	82-COMPOST	6541	0,60		
			Total pour CHATEAU LAFLEUR SC				0,60		
2021	T-412-1		COOKING PRODUCTION SA	Poursuite sans effet	82-COMPOST	6541	9,60		
2021	T-4331-1		COOKING PRODUCTION SA	Poursuite sans effet	82-COMPOST	6541	19,20		
2021	T-2989-1		COOKING PRODUCTION SA	Poursuite sans effet	82-COMPOST	6541	19,20		
2023	T-2832-1		COOKING PRODUCTION SA	Poursuite sans effet	82-COMPOST	6541	51,36		
2021	T-809-1		COOKING PRODUCTION SA	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	374,40		
2021	T-2779-1		COOKING PRODUCTION SA	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	403,20		
2023	T-851-1		COOKING PRODUCTION SA	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	492,96		
2023	T-3638-1		COOKING PRODUCTION SA	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	555,36		
			Total pour COOKING PRODUCTION SA				1 925,28		
2018	T-1597-1		DORKELD Angelito	RAR inférieur seuil poursuite	82-COMPOST	6541	15,00		
			Total pour DORKELD Angelito				15,00		
2017	T-2421-1		FONTENAUD SANDRINE EI	Poursuite sans effet	82-COMPOST	6541	15,00		
2017	T-3616-1		FONTENAUD SANDRINE EI	Poursuite sans effet	82-COMPOST	6541	22,50		
			Total pour FONTENAUD SANDRINE EI				37,50		
2020	T-2792-1		GLAYME SAS	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	34,32		
2020	T-1152-1		GLAYME SAS	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	35,88		
			Total pour GLAYME SAS				70,20		
2014	T-700900002174-1		GRC GLOBAL RIVER CRUI	Poursuite sans effet	300-produits divers	6541	3 151,54		
2014	T-700900001997-1		GRC GLOBAL RIVER CRUI	Poursuite sans effet	300-produits divers	6541	9 454,63		
			Total pour GRC GLOBAL RIVER CRUI				12 606,17		
2017	T-2714-1		HUBERT Jose	Poursuite sans effet	82-COMPOST	6541	15,00		
			Total pour HUBERT Jose				15,00		
2020	T-887-1		LE BOEUF KIRI	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	577,98		
2020	T-2947-1		LE BOEUF KIRI	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	608,40		
			Total pour LE BOEUF KIRI				1 186,38		
2014	T-700900000494-1		LE KASHMIR Nc	Poursuite sans effet	300-produits divers	6541	471,66		
			Total pour LE KASHMIR Nc				471,66		
2020	T-981-1		LE MIDI SARL	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	75,24		
2019	T-2705-1		LE MIDI SARL	Poursuite sans effet	300-produits divers	6541	177,84		
2019	T-1174-1		LE MIDI SARL	Poursuite sans effet	300-produits divers	6541	235,20		

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
 Reçu en préfecture le 18/11/2024
 Publié le
 ID : 033-253306617-20241112-2024_03BS-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet


EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
			Total pour LE MIDI SARL				488,28		
2023	T-3500-1		LES PISCINES DE BACCH	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	119,88		
2021	T-3653-1		LES PISCINES DE BACCH	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	10,00		
2022	T-566-1		LES PISCINES DE BACCH	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	280,80		
2022	T-3901-1		LES PISCINES DE BACCH	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	299,52		
2023	T-667-1		LES PISCINES DE BACCH	Poursuite sans effet	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	299,52		
			Total pour LES PISCINES DE BACCH				1 009,72		
2020	T-1167-1		OZDEN SARL	RAR inférieur seuil poursuite	93-Redevance spéciales enlèvement ordures ménagères	6541	136,08		
			Total pour OZDEN SARL				136,08		
2015	T-2832-1		SANICA	Poursuite sans effet	300-produits divers	6541	6 074,64		
2016	T-3661-1		SANICA	Poursuite sans effet	300-produits divers	6541	6 074,64		
2014	T-700900003271-1		SANICA	Poursuite sans effet	102	6541	6 087,77		
			Total pour SANICA				18 237,05		
2023	T-4094-1		SEPUR	RAR inférieur seuil poursuite	82-COMPOST	6541	0,01		
			Total pour SEPUR				0,01		
			TOTAL DE LA LISTE				36 221,93		

Envoyé en préfecture le 18/11/2024^{eaux}
 Reçu en préfecture le 18/11/2024
 Publié le
 ID : 033-253306617-20241112-2024_03BS-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet


Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20241112-2024_03BS-DE



- Liste détaillée des créances à admettre en créances éteintes



Listes Créances Eteintes

Date Liquidation	Motif	Nom	Commune	SIRET	N°Listes	Nbre Titre	Montant Total	
08/04/2024	Liquidation Judiciaire	RKC	33240 ST ANDRE DE CUBZAC	87920876700019	6780710631	8	14 593,44 €	
15/04/2024	Liquidation Judiciaire	2CEM	33820 ETAULIERS	89863274000012	6780720331	1	152,40 €	
21/06/2024	Liquidation Judiciaire	ILT DEPANNAGE	33820 ETAULIERS	88812414600018	6842311531	2	310,56 €	
21/06/2024	Liquidation Judiciaire	KATARA STABLES	33660 ST SEURIN SUR L ISLE	83010421200014	6842111331	4	131,04 €	
27/06/2024	Liquidation Judiciaire	OSTERIA BAZ ART	33216 FRONSAC	85179051900017	6852920731	3	853,80 €	
27/06/2024	Liquidation Judiciaire	FIPP	33240 PERISSAC	47885219700035	6852520931	1	67,80 €	
12/07/2024	Liquidation Judiciaire	PESQUIER JEAN NOEL	33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE	45299592100015	6872711131	1	173,40 €	
12/07/2024	Liquidation Judiciaire	LES COUVERTURES SOUDIACAISES	33920 ST YZAN DE SOUDIAC	90105357900016	6874310731	7	4 935,96 €	
15/07/2024	Liquidation Judiciaire	ALGARA MAREE	33133 GALGON	89873651700019	6918150431	2	69,42 €	
08/07/2024	Liquidation Judiciaire	LES TREILLES	33500 LIBOURNE	85309625300028	6918310531	3	1 014,00 €	
12/08/2024	Liquidation Judiciaire	88 MARK AND SIGN	33330 SAINT EMILION	82168264800018	6943521531	8	6 005,71 €	
09/09/2024	Liquidation Judiciaire	EPIL STORY SIVILAY	33500 LIBOURNE	82240920700013	7003550731	4	2 513,76 €	
23/09/2024	Liquidation Judiciaire	BOUCHERY TAZY	33230 COUTRAS	87988423700014	7024950131	2	359,00 €	
05/06/2023	Liquidation Judiciaire	INSTITUT SOPHIA	33240 ST ANDRE DE CUBZAC	83903038400011	7024940731	6	1 332,24 €	
24/10/2024	SURENDETTEMENT	LEMANN JEAN (JULIEN)	24410 CHENAUD	PARTICULIER	7033550231	1	700,00 €	
Total						15	53	33 212,53 €